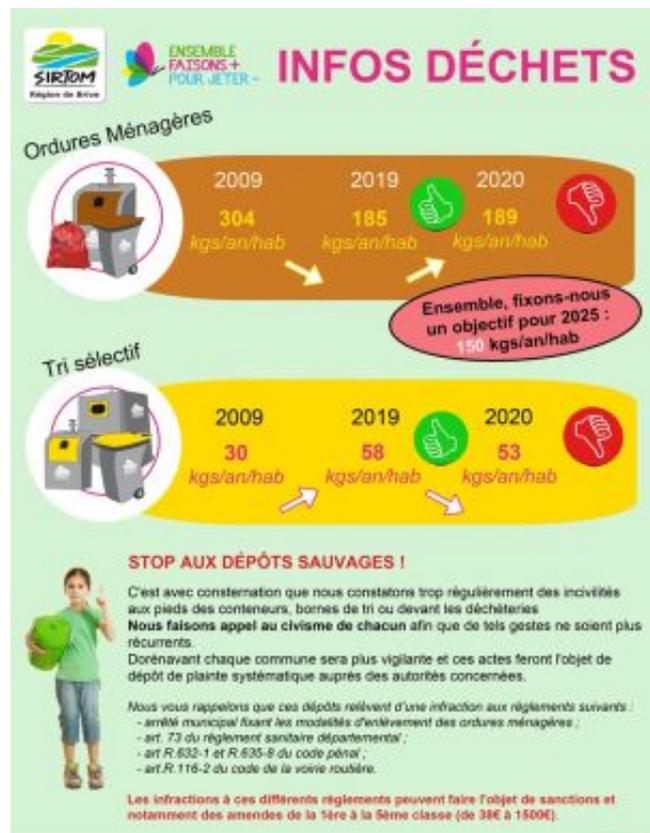


Infos déchets : Ordures ménagères, tri et dépôts sauvages



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
CS 11010 - Avenue du 4 juillet 1376 - 28315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10 - clients@sirtom-2814-034.fr
sirtom@sirtom-brive.fr www.sirtom-region-brive.net

SIRTOM Région de Brive
ler DÉPOLLER

Le SIRTOM alerte sur l'augmentation de la quantité d'ordures ménagères entre 2019 et 2020 avec 189 kg/an/hab. L'objectif pour 2025 est de 150 kg/an/hab. Pour cela, il convient de respecter au mieux le tri sélectif qui est lui malheureusement passé de 58 à 53 kg/an/hab entre 2019 et 2020.

De plus, cela passe aussi par la lutte contre les dépôts sauvages de plus en plus récurrents (incivilités aux pieds des conteneurs, bornes de tri et déchetterie. A ce titre les communes seront plus vigilantes et ces actes feront systématiquement l'objet de plainte auprès des autorités concernées. Ce type d'infractions, selon leurs gravités, peuvent donner lieu à des amendes pouvant aller de 38 € à 1500 €